

# ORGANISATION MONDIALE

WT/MIN(03)/ST/7

10 septembre 2003

## DU COMMERCE

(03-4740)

---

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: anglais

Cinquième session

Cancún, 10 - 14 septembre 2003

### INDE

Déclaration de S.E. M. Arun Jaitley  
Ministre du commerce et de l'industrie

1. Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier, vous-même et votre gouvernement, d'accueillir la cinquième Conférence ministérielle. Je vous remercie aussi pour l'excellente organisation de cet évènement et pour votre hospitalité.
2. L'Inde a des relations très chaleureuses et amicales avec le Népal et le Cambodge. Le Népal est aussi un proche voisin de l'Inde. Nous nous réjouissons de l'accession à l'OMC de ces deux pays moins avancés.
3. Nous nous félicitons de la récente décision du Conseil général, qui devrait aider les pays pauvres à importer des médicaments génériques moins chers s'ils n'ont pas la capacité de les produire eux-mêmes. Il nous incombe cependant de veiller à ce que le système que nous avons mis en place fonctionne de manière à répondre à des besoins humanitaires légitimes sans être tributaire des procédures.
4. Les pays en développement participent au système commercial multilatéral dans l'espoir que cela favorisera leur développement économique, et non parce que la libéralisation du commerce est une fin en soi. Le système doit répondre à cette attente. Il faut prendre des mesures efficaces pour faire du commerce un moteur de la croissance et du développement humain. Étant donné que les pays sont à des niveaux de développement différents et n'ont pas tous la même capacité d'assumer des obligations, il est impératif de veiller à ne pas appliquer les mêmes règles à des acteurs qui ne sont pas sur un pied d'égalité. À quelques rares exceptions près, les pays développés ont profité de la protection qu'ils ont pratiquée dans le passé et qu'ils voudraient maintenant refuser aux pays en développement. Il est aisé de supprimer toute protection une fois que l'on est devenu riche et puissant. Le système commercial multilatéral doit reconnaître que les pays en développement n'ont pas les moyens d'avancer aussi vite que les pays développés sur la voie du progrès. Par conséquent, les obligations que doivent assumer les pays en développement ne devraient pas leur être imposées par la force. Il faudrait plutôt qu'ils aient le sentiment que ces obligations sont dans leur intérêt et qu'ils sont en mesure de les assumer et de les mettre en œuvre.
5. Au fil des ans, nous avons constaté que le manque de transparence à l'OMC allait en s'accroissant et que les pays en développement participaient moins au processus de prise de décisions. Il ne faudrait pas que les pays en développement aient l'impression que le processus de décision dans le cadre du système commercial multilatéral est discriminatoire, opaque et indifférent à leurs besoins. Nous espérons que la présente Conférence ministérielle ouvrira la voie à une plus large participation à ce processus. Il est nécessaire en outre d'établir des lignes directrices claires et équitables pour la conduite du processus préparatoire des conférences ministérielles. La pratique suivie avant Doha, et encore aujourd'hui, consistant à envoyer le texte du Président aux Ministres sous la propre

responsabilité du Président, n'est pas une bonne pratique. Nous devons discuter de ces questions et prendre des décisions appropriées de manière à ce que des lignes directrices précises puissent être définies avant la prochaine session de la Conférence ministérielle. Les propositions faites par de nombreux Membres, dont l'Inde, pourraient servir de base à ces discussions.

6. Bien que le programme de travail de Doha porte sur un trop grand nombre de questions dont certaines ne sont pas liées au commerce, nous y avons vu certains éléments permettant d'aborder sous un angle nouveau les questions présentant un intérêt particulier pour les pays en développement. Mais maintenant, nous éprouvons une profonde déception car nous voyons qu'il a été fait bien peu de cas de la dimension développement envisagée dans le cadre du Programme. Nous estimons que le projet de déclaration ministérielle de Cancún laisse beaucoup à désirer sur les questions de mise en œuvre et nuit grandement aux intérêts des pays en développement pour ce qui est de l'agriculture, des droits de douane sur les produits industriels et des questions de Singapour. Force est de constater qu'il ne répond pas aux aspirations légitimes des pays en développement et qu'il cherche plutôt à mettre en avant et à défendre les vues de certains pays développés.

7. L'avancement des travaux sur les questions de mise en œuvre dément ce que l'on a laissé entendre, à savoir que, une fois pris par les Ministres, les engagements seraient respectés. Il avait été convenu que les négociations sur les questions de mise en œuvre en suspens feraient "partie intégrante du programme de travail" et seraient traitées "de manière prioritaire". Or, aucun des délais fixés à Doha pour résoudre ces questions n'a été respecté. Dans certains cas, le mandat lui-même a été remis en question. Pire encore, le projet de texte ministériel ne donne pas la priorité à ces questions. Il ne prévoit aucun délai pour l'adoption de décisions en vue de leur apporter une solution. Il en va tout autrement pour les questions intéressant les pays développés, sur lesquelles des décisions doivent être prises dans des délais précis. Si nous ne redonnons pas la priorité aux questions de mise en œuvre en suspens, les pays en développement seront forcés de conclure que l'élément "développement" du Programme de Doha pour le développement est vide de sens. Pussions-nous ne pas dire, au sujet des questions de mise en œuvre, que les attentes sont souvent déçues, surtout là où les promesses sont les plus grandes. Il est décevant aussi de voir que le projet de décision sur les dispositions relatives au traitement spécial et différencié laisse de nombreuses questions non résolues, alors que les Ministres avaient clairement affirmé que toutes ces dispositions devraient être rendues plus précises, plus effectives et plus opérationnelles et que celles qui n'étaient pas impératives devraient être rendues impératives dans un délai précis.

8. Il est essentiel que les pays développés s'engagent à éliminer les distorsions dans l'agriculture mondiale résultant de leurs politiques pour que nous puissions surmonter nos divergences dans ce domaine. Le rapport de la Banque mondiale sur les perspectives économiques mondiales en 2004 indique que la protection à laquelle les exportateurs des pays en développement se heurtent dans les pays développés est quatre à sept fois plus importante dans le secteur agricole que dans le secteur manufacturier. Cela a pour effet d'encourager la surproduction dans les pays riches où les coûts sont élevés et d'exclure les produits potentiellement plus compétitifs provenant des pays en développement. Il n'est pas étonnant qu'au cours des dernières années, les exportations de produits agricoles des pays en développement vers les pays développés aient progressé deux fois moins vite que leurs exportations agricoles vers les autres pays en développement. Les subventions à l'agriculture dans les pays développés visent non pas à maintenir en activité des petites exploitations familiales en difficulté, mais à assurer une rente substantielle aux gros exploitants ou aux entreprises. Dans de nombreux pays développés, le revenu moyen des agriculteurs est supérieur à la moyenne nationale, parfois de près de 200 pour cent. Il faut rappeler aussi que les subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE représentent plus de six fois le montant de leur aide publique au développement. Le soutien qu'ils accordent aux producteurs de sucre s'élève à 6,4 milliards de dollars par an – ce qui équivaut presque à la valeur totale des exportations des pays en développement. L'an dernier, les subventions accordées aux producteurs de coton par un pays développé se sont élevées à 3,7 milliards de dollars, soit trois fois plus que le montant de l'aide consentie par ce pays à l'Afrique. Les subventions à l'agriculture accordées par les pays développés au détriment des producteurs

relativement pauvres des pays en développement ont pour effet net d'aggraver les inégalités de revenu au niveau mondial. Par ailleurs contrairement à tout principe d'équité, de justice et de loyauté, il est demandé aux pays en développement de libéraliser leur secteur agricole. Ce que les agriculteurs des pays en développement demandent, c'est une protection contre les distorsions du commerce des produits agricoles causées par le niveau élevé des subventions dans les pays développés. Le sort de ces agriculteurs dépend directement du niveau et de la nature des subventions à l'agriculture dans les pays développés. Il nous serait donc difficile d'accepter des négociations qui pourraient compromettre gravement la subsistance même des 650 millions de personnes qui vivent exclusivement de l'agriculture en Inde. C'est seulement lorsque les pays développés accepteront de faire cinq pas en avant pour supprimer les subventions qui faussent les échanges que les pays en développement pourront faire un pas en avant dans le domaine de l'accès aux marchés. Les préoccupations légitimes de milliards d'agriculteurs dans les pays en développement, pour lesquels l'agriculture est un moyen de survie et non une activité commerciale, ne sauraient être sacrifiées pour servir les intérêts agro-industriels de quelques millions d'agriculteurs bénéficiant de 1 milliard de dollars de subventions par jour dans les pays de l'OCDE.

9. Pour faire en sorte que les pays en développement tirent suffisamment profit de la mondialisation, il est urgent de démanteler les obstacles tarifaires et non tarifaires importants érigés à l'encontre des produits dont l'exportation présente pour eux un intérêt. De plus, pour tenir effectivement compte de leurs besoins en matière de développement, y compris en matière de développement rural, et de leurs préoccupations relatives à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance, il est de notre devoir de veiller à ce que le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et la nécessité de leur laisser un espace politique pour traiter des produits sensibles fassent partie intégrante de l'ensemble des négociations. L'Inde réaffirme qu'elle ne peut accepter en aucun cas une quelconque harmonisation des tarifs dans l'agriculture ou une obligation d'établir et de renforcer des contingents tarifaires. L'Inde et 20 autres Membres ont présenté des propositions conjointes concernant l'agriculture, qui offrent selon nous des solutions de rechange constructives et valables. Nous comptons en discuter au cours de la Conférence.

10. En ce qui concerne les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, le Président du Groupe de négociation a élaboré une formule qui prend en considération et intègre certains éléments intéressant les pays en développement, comme le prescrit la Déclaration de Doha, tout en permettant une réduction importante des droits de douane de tous les Membres. Nous estimons que toute modification d'un élément de cette formule ou de la formule elle-même réduirait à néant le travail accompli jusqu'ici. Il serait extrêmement injuste envers les pays en développement de suggérer l'harmonisation ou la suppression impératives des droits de douane car ce serait ces pays qui y contribueraient en grande partie, sinon en totalité. En ce qui concerne la proposition sectorielle, nous pensons que les sept secteurs ne présentent pas tous un intérêt à l'exportation pour tous les pays en développement. Étant à des stades de développement différents, ces pays n'ont pas la capacité d'assumer des obligations contraignantes dans les sept secteurs. On ne peut donc pas s'attendre à ce que tous les Membres participent également à l'initiative. D'ailleurs, les Membres ne sont pas tous disposés à accepter une approche sectorielle.

11. Nous ne pensons pas que les questions de Singapour soient toutes liées au commerce. De plus, les disciplines proposées dans ce domaine nécessiteraient l'adoption de nouvelles politiques uniquement dans les pays en développement. À Doha, nous n'avons accepté de nous associer au consensus en faveur de la Déclaration qu'après avoir acquis la certitude que ces questions seraient encore clarifiées et que toute décision d'engager des négociations sur ces questions dépendrait de l'existence d'un consensus explicite sur les modalités, pour chacune d'elles, à la présente Conférence ministérielle. Nos principaux arguments sont toujours que l'OMC n'est pas le cadre approprié pour discuter de ces questions, que ses principes traditionnels de non-discrimination, en particulier celui du traitement national, ne peuvent pas s'appliquer dans un domaine lié à la politique de développement tel que l'investissement, et que les négociateurs commerciaux ne sont pas les mieux placés pour s'occuper des mouvements de capitaux, qui ont une dynamique propre.

12. Nous avons participé activement et sans idée préconçue, aux discussions sur les différents éléments de ces questions afin de mieux les clarifier de manière à assurer une convergence de vues en vue d'une décision sur les modalités. Nous pensons, comme beaucoup d'autres pays, qu'il y a de profondes divergences de vues entre les Membres sur de nombreux éléments. Nous ne sommes donc pas convaincus qu'il soit opportun de prendre une décision sur les modalités car nous n'avons aucune idée de la teneur et du sens des obligations qu'un accord dans ce domaine pourrait nous imposer.

13. La nécessité d'un accord multilatéral sur l'investissement n'est pas claire non plus. Un tel accord ne peut ni promettre une augmentation des flux d'investissements ni réduire sensiblement les coûts de transaction pour les investisseurs. En revanche, il limiterait à coup sûr l'espace politique dont disposent les pays en développement. Un accord dans ce domaine ne serait pas avantageux pour tous les Membres car les avantages en découlant reviendraient uniquement aux pays développés d'où proviennent les deux tiers des investissements transfrontières. Le processus de clarification des questions a révélé de profondes divergences de vues sur de nombreux points, y compris la portée et la définition, la transparence, le règlement des différends, l'obligation de résultat, etc. Les demandeurs cherchent à imposer de lourdes obligations aux pays hôtes alors qu'ils sont eux-mêmes peu disposés à accepter des règles contraignantes pour les investisseurs étrangers et les gouvernements des pays d'origine. Nous continuerons de nous opposer résolument à ce que des obligations aussi inéquitables nous soient imposées.

14. Étant à des stades de développement différents, les pays ont envisagé différemment les questions relatives à la concurrence, en fonction de leurs incidences sur leur économie. Une convergence de vues n'est possible qu'entre des pays qui se trouvent à des stades de développement similaires. La composition de l'OMC est trop diverse pour permettre l'établissement d'un cadre qui convienne à tous. Il faut continuer à clarifier les éléments relatifs à la concurrence, tels que les principes fondamentaux, les mécanismes de coopération, la portée des ententes injustifiables et leur interdiction par des moyens appropriés, pour pouvoir saisir les implications de toute discipline multilatérale.

15. Des règles multilatérales contraignantes en matière de facilitation des échanges et de transparence des marchés publics auraient un coût élevé pour les pays en développement.

16. En ce qui concerne les négociations sur les services, la libéralisation de certains secteurs est essentielle pour accélérer la croissance dans les pays en développement. Il y a cependant certains secteurs sensibles dans lesquels il faut avancer avec prudence. Je tiens à souligner que les pays en développement comme l'Inde ne tireront avantage des négociations que dans la mesure où leurs fournisseurs de services sont autorisés à opérer sur les grands marchés extérieurs soit à distance soit par le mouvement temporaire de personnes physiques. Si les pays développés persistent dans leur refus d'accéder à la demande des pays en développement qui souhaitent avoir un plus large accès aux marchés suivant les modes 1 et 4, cela limitera considérablement la flexibilité dont nous disposons pour prendre des engagements dans les secteurs intéressant ces pays.

17. Nous pensons qu'il est nécessaire de faire des progrès sensibles dans les domaines qui sont très importants pour les pays en développement comme le transfert de technologie et le commerce, la dette et les finances. Il appartient maintenant à la Conférence ministérielle de donner des orientations politiques décisives pour permettre de réaliser des progrès significatifs dans ces domaines.

18. Nous soutenons fermement l'initiative de certains pays concernant les subventions aux producteurs de coton et la stabilisation des prix des produits de base, questions qui ont une importance cruciale pour les pays en développement et que nous examinerons avec intérêt.

19. M. le Président il est permis d'espérer que, grâce à vous en votre qualité de Président de cette conférence ministérielle, la dimension développement du programme de travail sera au centre des débats. Nous sommes sûrs que, sous votre conduite, nous trouverons ensemble des solutions aux différentes questions qui prêtent à controverse de manière à ce que la déclaration finale reflète les besoins et les aspirations des pays en développement.

---